

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	09	10

Vote
À l'unanimité
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture
Le : 13/02/2026
Et
Publication ou notification du :
13/02/2026

L'an 2026, le 12 février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/02/2026.

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, M. GILLET Pascal, M. VINCENT Éric, M. GELLY Vincent, M. BOULAY Gérard, M. GOFFINET Yan, M. LANGLOIS Jean-François, Mme GUESDON Denise.

Pouvoirs : M. CARBONNIER Christophe à Mme Denise GUESDON

A été nommé secrétaire : M. DUFOUR Christian

N° 2026_D_02

BERGER LEVRAULT – LOGICIEL WE.MAGNUS

Madame le Maire rappelle au conseil que lors de la séance du 22 décembre 2022, il avait été acté le changement de logiciel métier de la mairie au 1^{er} janvier 2024, le contrat avec JVS arrivant à échéance au 31 décembre 2023.

Le logiciel Berger Levrault est utilisé jusque maintenant en version hébergé, le logiciel a évolué et il est nécessaire de passer à la nouvelle version.

Madame le Maire présente les deux Pack proposé à la maire

- Pack Standard : comptabilité, dette, immobilisation et dématérialisation GF, dossier agent, paie et dématérialisation RH, élections, état-civil et dématérialisation GRC, accompagnement à distance et assistance pour un montant annuel de 2 680.00 € HT
- Pack Optimal : totalité des services contenue dans l'offre standard plus la gestion des carrières et absence, la gestion administrative des cimetières ainsi que la facturation pour un montant annuel de 3 210.00 € HT.

Madame le Maire précise que la secrétaire de mairie à besoin au minimum du Pack Standard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ACCEPTE** le devis de le devis de BERGER LEVRAULT pour le Pack Standard d'un montant annuel de 2 680.00 € HT soit 3 216.00 € TTC
- **AUTORISE** le maire à signer ce devis et tout document relatif à ce dossier,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, 12/02/2026
Le Maire,
Stéphanie GOFFINET



Le Secrétaire de séance
Christian DUFOUR